

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_057

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du mardi 30 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente avril à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 31
- Déports : 0

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISON - Jacky BORTOLI - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIH - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Seynabou Léonie DIARRA - Kouider OUKBI - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Fatima MAHFOUD - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Philippe LOUISON - Imène KEDDOU représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Sara GHENAIM représentée par Yveline LE BRIAND - Anaïs KOSE représentée par Lamine CAMARA - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Fatouma SYLLA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_057 : « Contribution financière à l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1115-1,

Considérant que le peuple palestinien, notamment les habitants des camps de réfugiés Palestiniens et ceux de la région de Gaza, vit un moment tragique et a besoin d'un soutien moral, économique et matériel,

Considérant l'urgence des besoins humanitaires et sanitaires pour les enfants comme pour les adultes,

Considérant les conclusions du rapport établi par madame Colonna au nom d'un groupe d'examen indépendant nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, chargé d'évaluer si l'UNRWA fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir sa neutralité et répondre aux allégations de violations graves qui ont été formulées,

Considérant l'approche de neutralité, la fiabilité et le rôle essentiel de l'UNRWA au Proche-Orient, établi par ledit rapport,

Considérant la tradition de solidarité internationale qui anime la ville de Grigny,

Délibère, et décide,

De réaffirmer son soutien aux victimes de la guerre, à leurs familles et à l'ensemble de celles et ceux qui souffrent de ce conflit,

De réaffirmer sa solidarité à nos sœurs et frères en Humanité et son engagement pour la Paix,

De rappeler également que cette solidarité doit s'exprimer envers toutes les personnes qui subissent cette guerre et tous les autres conflits dans le monde,

D'attribuer une contribution financière de 2000 euros à l'UNRWA (*Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en anglais : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*), afin d'accompagner et de secourir la population sur place.

De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget de la ville 2024.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe RIO".

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le



ID : 091-219102860-20240430-DEL_2024_057-DE

